



## Récépissé non autoriser a travailler !!

Par **fouzi13**, le **07/10/2012** à **19:11**

Bonjour,

La prefecture de Marseille m'a délivré un récépissé "non autorisé à travailler" apres avoir déposé mon dossier (livret de famille, acte de mariage, etc.). Ma femme est française, elle travaille mais moi aussi j'aimerais travailler. Vos conseils seront les bienvenus.

Merci.

Par **AlexanderVas95**, le **07/10/2012** à **22:20**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas travailler, il n'y a pas de solution à cela, vous êtes obligés d'attendre votre carte de séjour, ou sinon de travailler au noir mais bon, ce n'est pas très recommandé.

Par **fouzi13**, le **07/10/2012** à **23:09**

merci pour votre intervention ... je connais un gar qui a reçu un recepissé avec une autorisation de travailler et c'est ca qui me rend fou !!!!!!!pourtant on a le meme cas

Par **Nicole29**, le **08/10/2012** à **13:59**

Bonjour,

Les cas ne sont jamais similaires (vos années de présence en France, marié ou non, enfant, emploi, nationalité...). Et même si vraiment dans le cas où votre situation est vraiment semblable, la décision du Préfet peut être différente.

Vous avez un récépissé pour une attente de régularisation?

Par **fouzi13**, le **08/10/2012** à **22:46**

bonjour nicole merci pour votre intervention et je dois vous dire que le cas de cette personne est pareil que le mien .....on a un visa périmé ....on a la même nationalité .....sa femme est française et la mienne aussi la seule différence c'est qu'il c'est marié avant moi c'est tout !!!!!!!la loi a-t-elle changé ??? vraiment j'ai peur d'avoir un 2ème récépissé avec une interdiction de travail

Par **Nicole29**, le **09/10/2012** à **14:22**

Bonjour,

Le temps de vie commune est important, mais c'est quoi votre récépissé, vous n'avez pas répondu à ma question, est-ce un récépissé en attente d'une régularisation?

Par **fouzi13**, le **09/10/2012** à **18:08**

c'est un récépissé de demande de carte de séjour de 3 mois

IL n'AUTORISE PAS SON TITULAIRE A TRAVAILLER c'est écrit dessus...voilà

Par **Nicole29**, le **09/10/2012** à **20:40**

Parce qu'enormément normalement les autres récépissés peuvent vous laisser travailler, c'est pour ça que je demande.

Par **fouzi13**, le **09/10/2012** à **21:04**

j'ai peur que la préfecture ne m'autorise pas à travailler quand je vais renouveler le 1er récépissé !!!! ça va faire 6 mois de galère

Par **Nicole29**, le **11/10/2012** à **00:31**

Si le 1er récépissé ne vous autorise pas à travailler, le 2nd risque d'être pareil, par contre la carte de séjour le permettra (sauf si vous êtes étudiants dans ce cas il faudra demander une autorisation de travail)

Par **idir82**, le **31/05/2013** à **01:36**

bonjour ,je viens d'avoir un récépissé avec une autorisation a travailler,est ce que ça sous entend que j'aurai ma carte de séjoure de plein droit

Par **mouss2b**, le **07/06/2013** à **12:16**

bonjour

j'ai un deuxième récépissé qui m'autorise à travailler de 4 moi et je repris mon travailler avec mon patron qui ma fait enboucher ,es ce que c'est je peux obtenir ma carte , merci

Par **farace paris**, le **21/11/2013** à **22:18**

j ai reçu mon première réceptrice de 3 mois, et la deuxième de 3 mois mais j avais pas le doit a travailler. j ai reçu encore le troisième de 4 MOIS mais cette fois ci s écris en bas .a exercer une activité salariée. et reçu le quatrième DE 4 MOIS;mais n est pas autorise a exercer une activité salariée. pourriez vous m expliquer merci.

Par **amien**, le **19/02/2014** à **15:48**

bonjour j'ai eu mon 1er récépissé de demande de titre de séjour vie privée et familiale de 4 mois avec mention n est pas autorisé a travailler je suis entrer en france en 2012 dont mes parents sont de nationalité française et qu'ils sont vraiment tres malades dont mon père est handicapée a 100% ,esque j'aurais un 2eme recepissé qui m'autorise a travailler merci

Par **Quiv**, le **02/06/2020** à **12:30**

Bonjour,

J'ai déposé mon dossier à Bobigny avec une promesse d'embauche, 30 fiches de paie, 3 ans de présence. Maintenant, c'est le 4e récépissé non autorisé au travail. Je ne sais pas quoi faire ? 1 an d'attente, toujours rien.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **03/06/2020** à **05:46**

Bonjour Quiv,

Sauf à prendre un avocat spécialisé qui vous aidera dans vos démarches et suivra votre dossier, vous ne pouvez rien faire s'autre qu'attendre.

Par contre, une chose étonnante : vous dites que c'est le 4e récépissé "sans autorisation de travail". Cela sous entend que ces 4 récépissé ne vous autorisaient pas à travailler ? Alors, comment se fait'il que vous ayez pu produire ces 30 fiches de paie ? Les employeurs étaient dans l'illégalité lorsqu'ils vous ont embauché, non ?

Par **Alexe31**, le **25/11/2020** à **09:20**

Bonjour,

Je suis un étudiant étranger, je suis entrain de faire mon master 2 en alternance, mon titre séjour va expirer bientôt j'ai eu un récépissé qui m'autorise pas à travailler, quesque je peux faire svp.

Par **Gyo**, le **28/05/2021** à **19:50**

Bonjour vous pouvez me dire comment a évolué votre cas svp,j'ai eu mon deuxième récépissé sans autorisation de travailler,dans combien de temps vous avez eu votre carte de séjour?Merci d'avance!

Par **nimois**, le **02/03/2023** à **19:37**

Bonjour, je suis sorti de prison de prison en mars 2021 et depuis ce jour j'ai eu 1 récépissé de 3 mois sur le quel c'était écrit que je pouvais travaillé et les autres (6) à ce jour où ils sont tous inscrits ne pas autorisé à travaillé.

j'ai un enfant de 19 ans né en France et j'ai pu travaillé car je pense que les patrons n'ont pas lu tout ce qui était écrit sur le récépissé sauf le dernier patron qui m'avait donné un cdi et qui m'a rappelé 3 semaines après pour me dire que je ne pouvais pas travaillé car la préfecture l'interdit.

Que faire et jusqu'à quand je dois rester comme cela.

Cette façon que l'état à de faire incite le travaille au noir, quand on trouve un patron ne trouve pas de salarié et les mauvaises choses afin d'avoir de quoi se nourrir au moins.